



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 75411

Texte de la question

M. Jean Glavany attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la forte diminution des subventions attribuées pour l'exercice 2005 aux associations de jeunesse et d'éducation populaire et plus précisément à l'association des Éclaireuses et des Éclaireurs de France. En effet, cette association est victime, une fois encore, du désengagement très important de l'État : 35 % de baisse de la subvention pour son ministère mais aussi 7 % de baisse de la subvention pour le ministère de l'Éducation nationale. Nous pouvons imaginer que ces décisions inacceptables ne seront pas sans incidence sur le fonctionnement de ce mouvement et des projets mis en oeuvre. Elles mettent en cause des partenariats historiques. La baisse des financements nationaux s'accompagne aussi d'une réduction des crédits déconcentrés. De plus, le ministre de l'éducation nationale annonce d'ores et déjà la suppression programmée de l'ensemble des postes d'enseignants MAD (mis à disposition) pour la rentrée 2006, soit environ 800 postes associatifs. Toutes les associations de jeunesse et d'éducation populaire, à l'image des Éclaireuses et des Éclaireurs de France, sont un maillon indispensable de la chaîne citoyenne et oeuvrent au quotidien pour offrir aux jeunes de notre pays de nouvelles perspectives. Il lui demande donc, d'une part, pourquoi l'État sanctionne injustement les structures de jeunesse et d'éducation populaire, qui font un travail essentiel, et, d'autre part, comment celles-ci vont pouvoir subsister et continuer leurs actions face à ces réductions de moyens importantes.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu faire part au ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative de l'inquiétude de responsables associatifs de son département, quant au montant des crédits alloués pour l'année 2005 aux réseaux nationaux de jeunesse et d'éducation populaire, et en particulier à la ligue de l'enseignement. Dans de précédentes réponses, le ministre avait apporté aux associations des éléments susceptibles d'apaiser leurs craintes. Il souhaite aujourd'hui compléter son propos par les informations suivantes : un montant de 7,5 milliards d'euros de crédits précédemment mis en réserve a été rendu disponible. Les associations se sont vues notifier par les services du ministère de la jeunesse, des sports et de la vie associative (MJSVA), durant l'été, le montant de leur subvention 2005. Ces financements ont été accordés en privilégiant les actions qui s'inscrivent dans le coeur des politiques ministérielles en direction de la jeunesse et pour le soutien à l'éducation populaire. À ce propos, il convient de préciser que, sur la période 2004-2005, le MJSVA a versé près de 17 millions d'euros à plus de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire, et financé plus de 3 300 postes FONJEP pour un montant de 48 millions d'euros, soit un total de 65 millions d'euros sur deux ans. Les 70 associations membres du CNAJEP, qui représentent 15 % de l'ensemble des associations, agréées de jeunesse et d'éducation populaire ont pour leur part reçu 75 % de ces subventions budgétaires et 64 % de ces postes FONJEP. Les aides à la formation des bénévoles, aux études et à l'expérimentation, allouées dans le cadre du conseil de développement de la vie associative (CDVA) ont représenté sur la même période (2004-2005) 10 millions d'euros. Le soutien du ministère aux politiques éducatives territoriales s'est traduit, cette année encore, dans le cadre des contrats éducatifs locaux, par une aide publique de l'État de

l'ordre de 30 millions d'euros, aide qui est allée directement, en grande partie, aux associations d'éducation populaire. Enfin, le 8 novembre dernier, le Premier ministre a annoncé, lors de la déclaration du Gouvernement sur la situation créée par les violences urbaines, un renforcement des crédits destinés aux associations à hauteur de 100 millions d'euros. Une part significative de ce montant viendra abonder les moyens attribués aux associations de jeunesse et d'éducation populaire actives dans les quartiers sensibles, notamment pour renforcer l'offre d'activités, développer la formation des bénévoles et favoriser la professionnalisation des animateurs. En ce qui concerne la subvention à la Ligue de l'enseignement, il convient de rappeler que cette aide représente moins de 1 % du budget de la Ligue, qui s'élève à près de 80 millions d'euros, dont 15 millions d'aides de l'État. La Ligue bénéficie actuellement de 339 postes FONJEP pour un montant de 2,5 millions d'euros. Par ailleurs, concernant l'aide à la formation des bénévoles décidée par le CDVA, la Ligue s'est vue dotée cette année de 191 000 euros, soit 7 % de l'enveloppe globale attribuée à l'ensemble des associations.

Données clés

Auteur : [M. Jean Glavany](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 75411

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 octobre 2005, page 9370

Réponse publiée le : 13 décembre 2005, page 11606